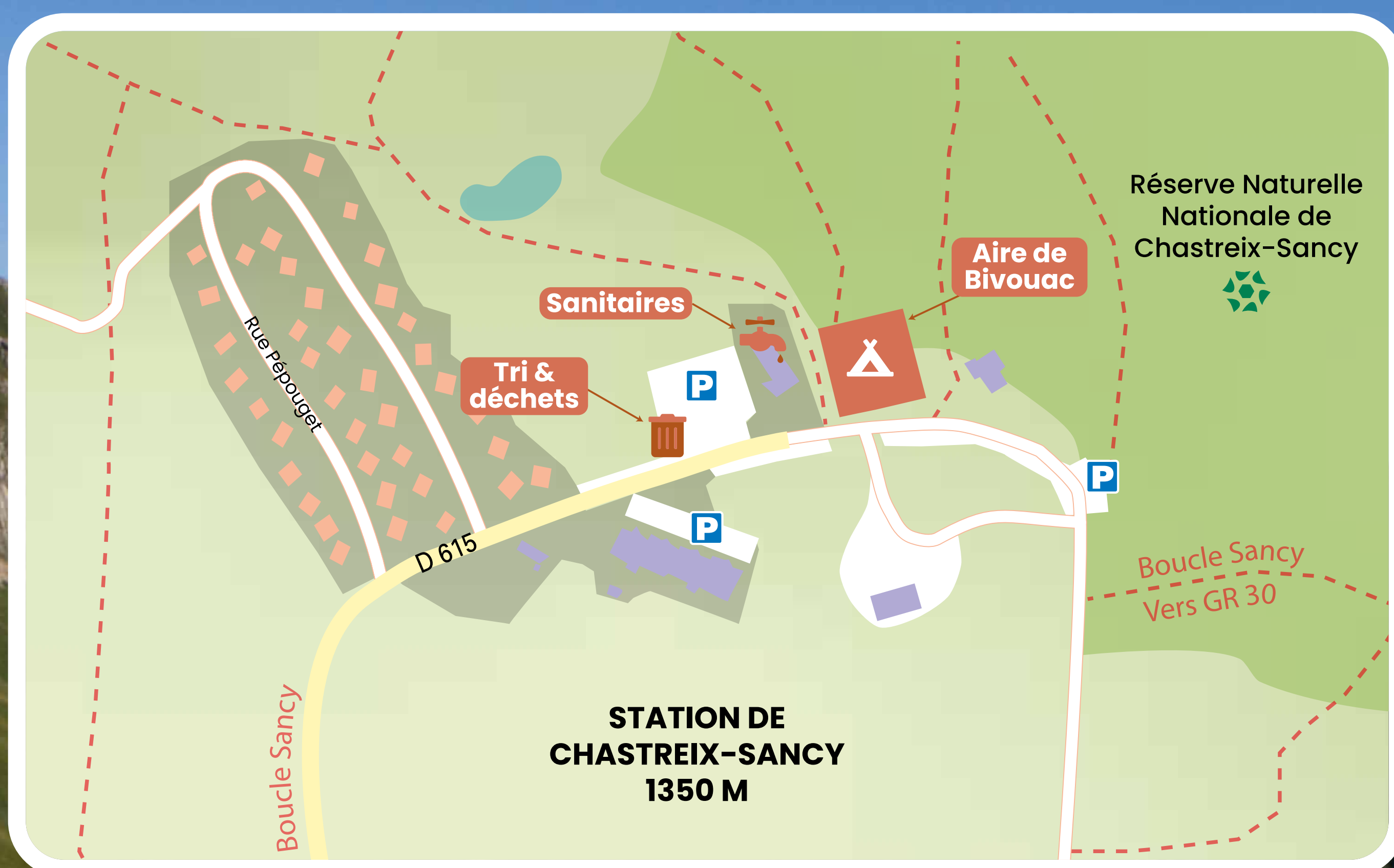


AIRE DE BIVOUAC DE CHASTREIX-SANCY

Bienvenue, cette aire de bivouac vous est proposée par
la commune de Chastreix et la Communauté de Communes du Massif du Sancy.

Pour le confort de tous, et pour que ce lieu reste en place, voici les règles à respecter :

- Vous pouvez installer votre tente **1 heure avant le coucher du soleil** et vous devez l'avoir démonté **1 heure après le lever du soleil**. Il ne peut pas y avoir de tente en place durant la journée. Vous ne pouvez pas passer deux nuits consécutives sur l'aire de bivouac.
- Respectez la quiétude des autres randonneurs et des habitants (et de la nature environnante), pas de festivités, **calme et silence à partir de 22h**.
- Merci de **nettoyer le site après votre passage**. Les ordures doivent être emportées et/ou déposées dans le local spécifique (voir plan).
- **Réchaud à gaz** : utilisez votre réchaud sur la partie en pierre afin de ne pas risquer d'incendie.



Donnez-nous votre avis ou suggestion à : bivouac@sancy.com

CONSIGNES SPÉCIFIQUES POUR LE FEU :

- Ne faire du feu que dans la place de feu mise à votre disposition.
- Ne pas faire de feu en cas de grand vent ou si une interdiction spécifique a été émise (période de sécheresse).
- Éteindre le feu lors de votre départ.
- Vous pouvez utiliser le bois mis à votre disposition sur le tas à proximité. N'utilisez que la quantité dont vous avez réellement besoin.

EN CAS D'INCENDIE : Alerte les secours en composant le 18 ou le 112 ; Essayez d'éteindre le feu avec de la terre, du sable ou de l'eau sans vous mettre en danger.

NUMÉROS D'URGENCE
Emergency lines



Vous êtes à : Aire de Bivouac
Station de Chastreix Sancy
63680 CHASTREIX

You are at : Bivouac area
Station of Chastreix Sancy
63680 CHASTREIX

Pompiers
Firefighters

18

SAMU
Emergency services

15

Gendarmerie
Police station

17

N° d'appel européen
European emergency number

112

Personnes sourdes et malentendantes :
Deaf and hard-of-hearing people emergency number

114